

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2013744	Date d'inspection Le 24 novembre 2025
Nom de l'établissement La Boussole II		Numéro de téléphone (506) 876-9185
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	28 nov. 2025	
Commentaires : Sur les neuf dossiers vérifiés, un dossier ne contenait pas l'information du médecin de famille de l'enfant. La Mentore en Assurance de la qualité fait le rappel que chaque dossier doit inclure cette information. Si l'enfant n'a pas de médecin de famille, une note peut être ajoutée indiquant qu'il est sur une liste d'attente.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	28 nov. 2025	
Commentaires : Sur les neuf dossiers vérifiés, un dossier manquait un contact d'urgence. La Mentor en Assurance de la Qualité fait le rappel que chaque dossier d'enfant doit inclure au moins deux contacts d'urgence.			

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux en matinée pour effectuer une inspection de surveillance. Le ratio éducateur/enfant a été respecté tout au long de la visite. Durant la visite, les éléments suivants ont été vérifiés : -Affichage dans un endroit bien en vue dans l'établissement -Consentement signé dans le dossier de l'enfant -Activités quotidiennes -Aire de jeu intérieure -Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure -Dossiers d'incidents

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants jouer à l'extérieur et prendre leur dîner.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 18 novembre 2025

Date

original signé par
Rachel Johnson Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 novembre 2025

Date